

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**  
**COMMUNE DE MOUSSAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2014 n°66/2014**

DATE DE CONVOCATION : 12 décembre 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**SOLLICITATION DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2015 POUR DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE**  
**DU BATIMENT MUNICIPAL « MAISON POUR TOUS »**

L'an deux mille quatorze et le dix sept décembre à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

**12 membres présents :** Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Henri OLIVE.

**6 procurations :** Pierre VERA à Bénédicte FOURCAULT, Jacqueline GLEIZES à Marie-France MONTOSSON, Carole SARDA à Christine CHORIN, Simon WEICKMANN à Virginie GALLAND, Christiane SALSEGNAC à Henri OLIVE, Pascale MARIOT à Cédric LIGNON.

**Absent excusé :** Jean-Paul SCHEMBRI.

**Secrétaire de séance :** Elie PUIG.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	18
Présents ou représentés :	18	Abstention :	0
Votants :	18	Contre :	0

Dans le cadre du diagnostic réalisé en matière d'accessibilité de nos divers ERP, et après une première phase de réalisation ayant porté sur le bâtiment MAIRIE, une deuxième étape de mise aux normes est envisagée pour notre Salle populaire et festive « MAISON POUR TOUS ».

L'ensemble du bâtiment est calibré pour être en capacité de recevoir jusqu'à 491 personnes, dispose de multiples salles attribuées ou utilisées par les diverses associations locales en rez-de-chaussée, et présente une très grande salle à l'étage en mesure d'accueillir jusqu'à 250 à 300 personnes pour les diverses animations et festivités qui se déroulent tout au long de l'année dans notre commune et qui peut même être louée à usage privé.

Cette salle dite « Salle PEPY » accessible uniquement par voie d'escaliers ne permet pas la moindre accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Pour pallier cela, nous envisageons de doter le bâtiment d'un élévateur vertical de type monte personne d'une charge utile de 400 kg.

L'installation de cet équipement est prévue à l'intérieur du bâtiment, sans aucune suppression d'escalier ni travaux dénaturant la structure du bâtiment.

Afin de nous aider à parfaire cet équipement, Monsieur le Maire explique qu'il serait bon de solliciter une subvention au titre de la DETR 2015, de manière à en minimiser le coût pour la Commune qui est estimé à 40 990 € HT.

**Le Conseil Municipal**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,  
**SOLLICITE** à l'unanimité l'aide financière la plus élevée possible au titre de la DETR 2015 pour des travaux d'accessibilité du bâtiment municipal Maison Pour Tous dont le montant est estimé à la somme de 40 990 € HT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire  
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture  
de Narbonne, le 6/1/15  
et de sa publication le 6/1/15



Claude CODORNIU

